



COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.
SUCCURSALE FRANCE

CAP VAISE, Bât C, 14, rue Gorge de Loup 69009 LYON
Tél : 04 78 64 07 97 – Télécopie : 04 78 83 07 29



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : ANTI-MALADIES
Usage : Domestique.
Identification de la société : Comercial Química Massó, S.A.
C/Viladomat, 321, 5º
08029 Barcelona SPAIN
msds.support@cqmasso.com
Fax: +34 934 952 502
Teléfono: +34 934 952 500 (Spain)
+ 33 478640797 (France)
+ 39 02 61868218 (Italy)
+ 48 22 4656 550 (Poland)
+ 420 241006570 (Czech Republic)
+ 36 1 433 4849 (Hungary)
[Horaire de bureau]
N° de téléphone en cas d'urgence : 704 100 087 (España)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (Directive 67/548/CEE - 1999/45/CE) : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Classification (CLP-GHS) : Provoque des lésions oculaires graves.
Susceptible de nuire au fœtus.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Danger pour l'environnement : Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
- **Ingestion** : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.
Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.
- **Contact avec la peau** : Rougeurs, douleur.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Myclobutanil (ISO)	4,5 %	88671-89-0	-----	613-134-00-5	Repr. Cat. 3; R63 Xn; R22 Xi; R36 N; R51-53 ----- Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361U) Eye irrit 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)
Cyclohexanone	< 5 %	108-94-1	203-631-1	606-010-00-7	R10 Xn; R20 -----



COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.
SUCCURSALE FRANCE

CAP VAISE, Bât C, 14, rue Gorge de Loup 69009 LYON
Tél : 04 78 64 07 97 – Télécopie : 04 78 83 07 29



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Eye Dam 1 (H318)
Flam. Liq. 3 (H226)
Acute Tox. 4 (H312)
Acute Tox. 4 (H332)
Acute Tox. 4 (H302)
Skin Irrit. 2 (H315)

Kérosène : solvant naphta aromatique : lourd	< 10 %	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3
---	--------	------------	-----------	--------------

Xn; R65
N; R51-53

Asp. Tox 1 (H304)

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Informations générales : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
- Autres informations : En cas d'urgence appelez le 15.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Produits de combustion dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
- Moyens d'extinction
- Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre. Pulvérisation d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions spéciales : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.
- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Aérer la zone. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Température de conservation : 0 - 40 °C.
- Stockage - à l'abri de** : Bases fortes. Acides forts. Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
- Manipulation** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle



- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - Protection des mains : En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc nitrile ou Néoprène ou toute autre matériau résistant aux huiles pétrolières. Eviter de porter des gants en PVA y caoutchouc naturel.
 - Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - Protection des yeux : Lunettes.
 - Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Contrôles d'exposition de l'environ** : Voir Rubriques 12/13.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Liquide visqueux.
- Couleur** : Blanc(he).
- Odeur** : Aromatique.
- pH** : 6.85
- Point de congélation [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Densité** : 1.007 g/cm³
- Pression de vapeur [20°C]** : Aucune donnée disponible.
- Viscosité** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans l'eau** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité** : Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair [°C]** : > 100 °C
- Log P octanol / eau à 20°C** : Aucune donnée disponible.
- Vitesse d'évaporation (éther=1)** : Aucune donnée disponible.
- Autres données** : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Stable.
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Matières à éviter	: Agent oxydant.
Conditions à éviter	: Sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë	: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Admin. orale (rat) DL50	: > 2000 mg/Kg
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000 mg/Kg
Toxicité chronique	: Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	: Aucun risque de sensibilisation.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Abeilles DL50 [µg]	: > 362 µg

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités	: Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
-------------	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/TPC - RID/TPF)

- Désignation officielle de transport	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- N° ONU	: 3082
- I.D. n°	: 90
- ADR - Class	: 9
- ADR - Etiquetage	: 9 (9E)

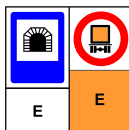


- ADR - Code de classification	: M6
--------------------------------	------

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

- ADR - Groupe : III
- ADR - Disposition spéciale : -
- Quantité limitée : LQ 7
- ADR - Code de tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



Transport par mer (IMDG)

- Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- N° ONU : 3082
- Groupe d'emballage IMO : III
- Code IMO-IMDG : 9
- N° de fiche de sécurité : F-A S-F

Transport aérien (ICAO-IATA)

- Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- N° ONU : 3082
- ICAO/IATA : 914
- IATA - Classe ou division : 9 (9E)
- Groupe d'emballage IATA : III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification (Directive 67/548/CEE - 1999/45/CE) : Etiquetage France(décision autorisation de mise sur le marché).

Symbole(s)



- Symbole(s)** : N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R** : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S** : S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S29/56 : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Phrase(s) P** : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Classification (REGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Non classés selon les critères énoncés dans le règlement 1272/2008.

- **Dangers pour la santé** : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

- **Dangers pour l'environnement** : Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention (CLP : Repr. 2)
: Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (CLP : Aquatic Chronic 2)

Etiquetage

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : Provoque des lésions oculaires graves.
Susceptible de nuire au fœtus.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - **Généraux** : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - **Prévention** : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Éviter le rejet dans l'environnement.
 - **Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Recueillir le produit répandu.
 - **Stockage** : Tenir au frais.
Garder sous clef.
 - **Considérations relatives à l'élimination** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- Classe WGK** : 3

16. AUTRES INFORMATIONS

- Autres données** : R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006 .

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous



COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.
SUCCURSALE FRANCE

CAP VAISE, Bât C, 14, rue Gorge de Loup 69009 LYON
Tél : 04 78 64 07 97 – Télécopie : 04 78 83 07 29



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-MALADIES

considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document